

COMMUNE

de

GUISSÉNY

(Finistère)

Nombre de membres
en exercice = 18
Présents = 12
Votants = 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20

L'an deux mille sept, le jeudi 4 octobre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de GUISSÉNY, s'est réuni sous la Présidence de Mme Huguette PRIGENT, Maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de

- Mme Martine MOLLON, excusée (procuration à M. François HABASQUE)
- M. Antoine GUILLERM, excusé (procuration à M. Gilles CERVEAU)
- M. Antoine LE GALL, excusé (procuration à M. Etienne BRAMOULLE)
- Mme Pascale LE BRIS, excusée (procuration à Mme Anne ABIVEN)
- M. Xavier FILY, excusé (procuration à M. Jean Louis JAFFRES)
- M. Yves FLOCH, excusé.

Monsieur Gilles CERVEAU est élu secrétaire de séance.

REFORME DES REGLES D'URBANISME - CLOTURES:

Mme le Maire informe l'assemblée communale que la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme est entrée en application le 1^{er} octobre 2007 et a pour objectif de simplifier les démarches des pétitionnaires. Entre autres modifications, la déclaration de travaux devient la déclaration préalable. Les textes prévoient que la déclaration préalable n'est plus nécessaire pour les clôtures sauf si le conseil municipal en décide autrement par délibération.

Afin de rendre l'instruction des clôtures conformes aux règles précisées dans le PLU, il est proposé au conseil de rendre obligatoire la déclaration préalable pour toutes les clôtures sur le territoire communal, pour uniformiser les démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibérations,

DECIDE, à l'unanimité, de rendre obligatoire le dépôt de la déclaration préalable pour toutes les clôtures réalisées sur le territoire communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme en mairie le 8 octobre 2007

Le Maire,
Huguette PRIGENT

Rendu exécutoire
Le 8 octobre 2007
Le Maire
Huguette PRIGENT

